



Comité projet

du projet agrivoltaïque de Selles-sur-Cher

17 septembre 2025

scenarii



- 01 COMITE DE PROJET
- 02 PRESENTATION DU PROJET
- 03 ENJEUX
- 04 ANNEXES



01

COMITE DE PROJET



Comité de projet et loi APER

Le **décret du 24 décembre 2023 relatif à l'article 16 de la loi APER** impose, à partir du 24 juin 2024, « une concertation préalable des parties prenantes (...) sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables »

Tout projet d'une puissance supérieure à 2,5 MWc, en dehors des ZAER, doit faire l'objet d'un Comité de Projet avant le dépôt du permis de construire.

Les membres conviés au comité de projet sont :



- Le **porteur de projet**,
- Un représentant de la **commune d'implantation**,
- Un représentant de **l'EPCI** de la commune d'implantation,
- Un représentant de **chaque commune limitrophe** de la commune d'implantation,
- La **préfecture**,
- Les **propriétaires et exploitants**.

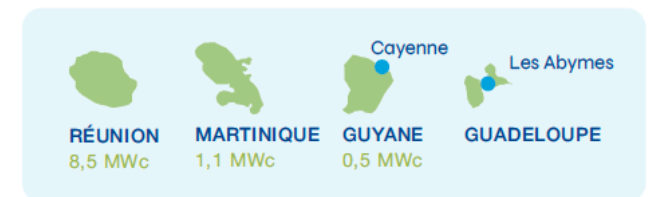
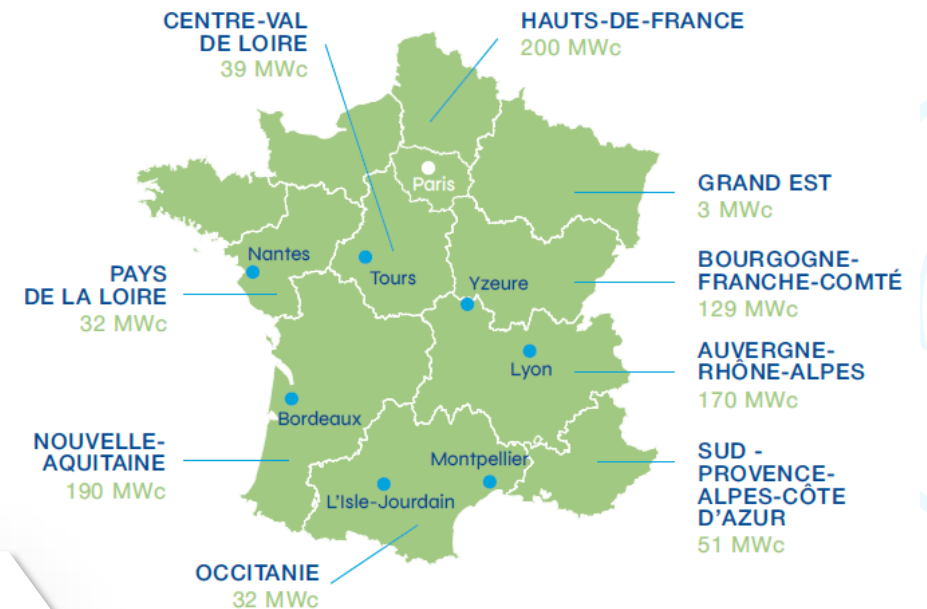
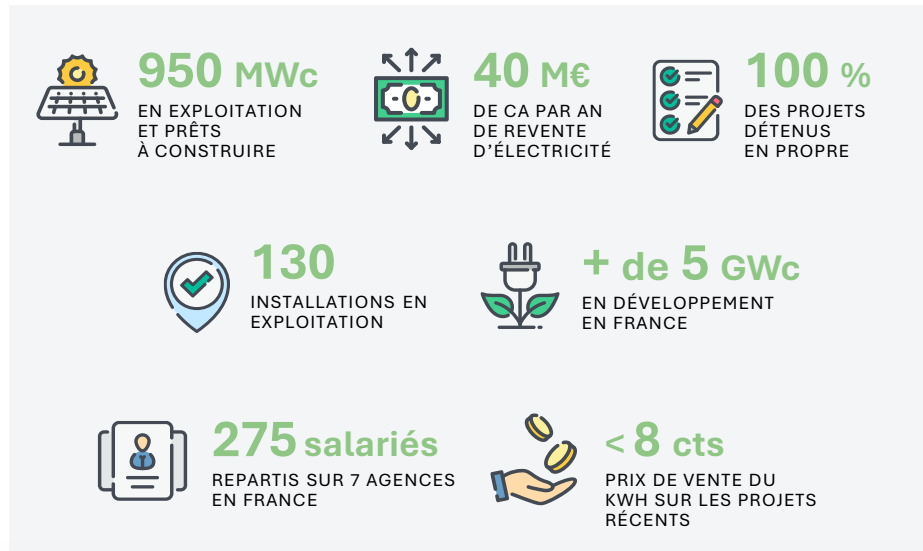
Membres de droit
(invitation obligatoire)

Membres invités
(invitation facultative)

L'objectif du comité de projet est d'échanger et répondre aux questions sur le projet



Photosol : une maîtrise de tous les métiers du photovoltaïque depuis 2008



DÉVELOPPEMENT
Obtention de toutes
les autorisations permettant
la construction des centrales

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

FINANCEMENT
Négociation de crédits
bancaires et levées de fonds
auprès d'investisseurs
particuliers et institutionnels

**PHOTOSOL
INVEST 2**

**INGÉNIERIE
& CONSTRUCTION**
Ingénierie, design et négociation
auprès de fournisseurs et
réalisation de la construction

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

**OPÉRATION
& MAINTENANCE**
de l'ensemble des
centrales
du groupe Photosol

**PHOTOM
SERVICES**
Exploitation et Maintenance

● Nos agences en régions



02

PRESENTATION DU PROJET



Présentation générale



Surface d'étude : 23 ha



Nature : Agricole – prairie de fauche



Puissance estimée du projet : $\approx 8,5$ MWc



Document d'urbanisme : Zone A du PLU



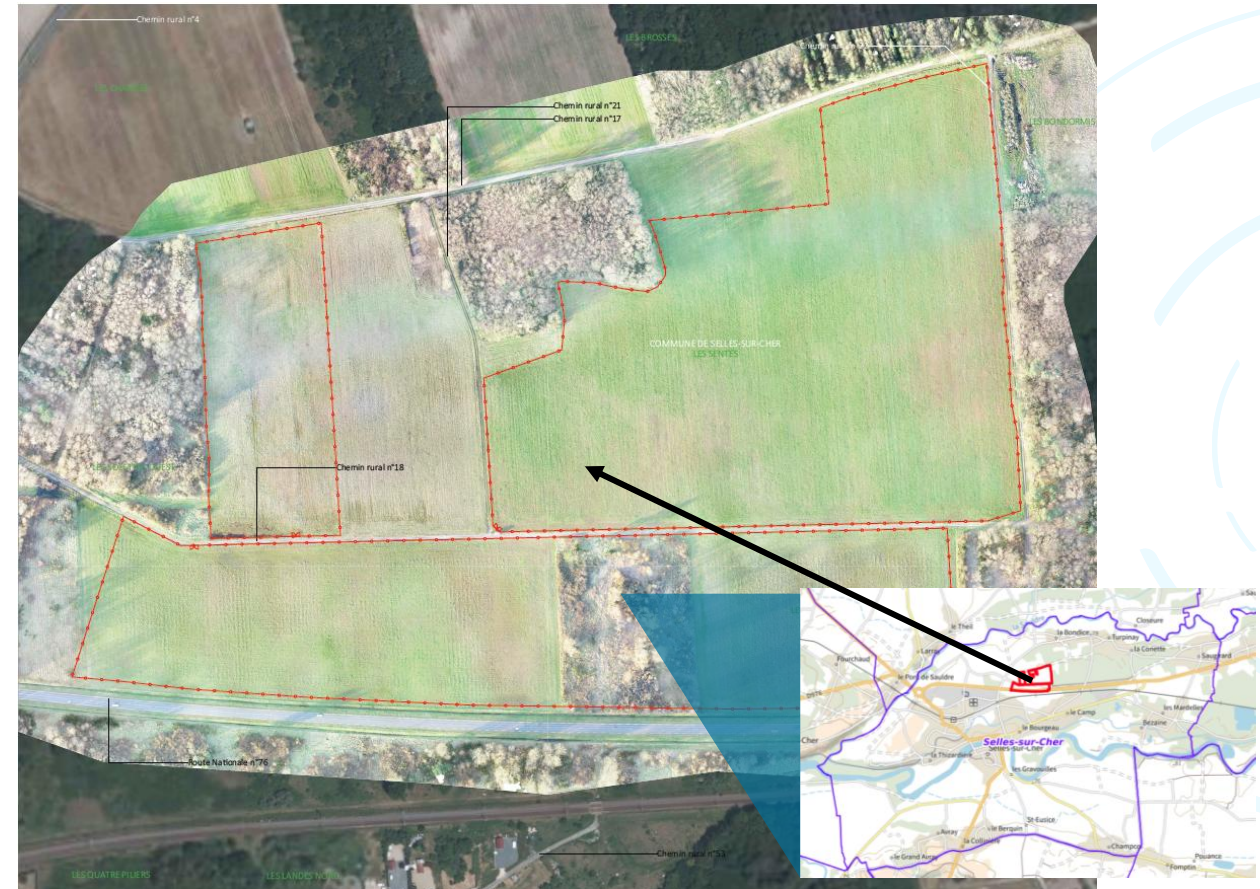
Avancement du projet :

- **Retour des études : T1 – T2 2025**
- **Dépôt du PC : S2 2025**
- **Instruction du PC : 2025 – 2027**



Localisation :

Nord de la commune

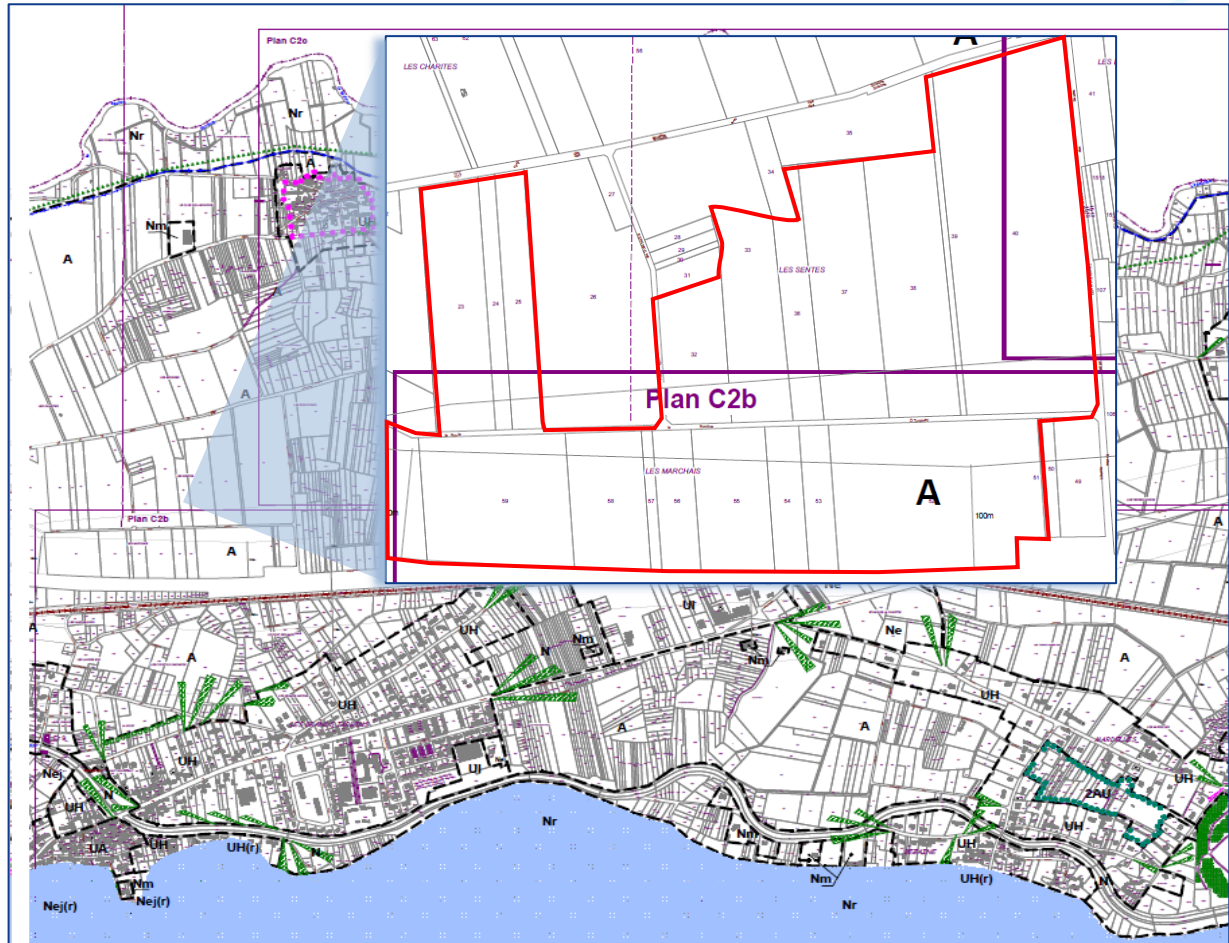


Urbanisme

La commune de Selles-sur-Cher est couverte par un PLU approuvé en avril 2011 et modifié en février 2019. Ce PLU classe la zone de projet en zone A, zone agricole.

TITRE 4 - DISPOSITIONS APPLICABLES A LA ZONE AGRICOLE

La zone A est une zone pour laquelle il y a lieu de maintenir la richesse du sol et du sous sol, et d'y développer la production agricole et toute activité afférente à la viabilité économique de l'exploitation agricole ou assimilée.



Zonage PLU « zone rurale Est – Selles-sur-Cher »

Le projet agricole de Fabien RICLET

Historique de l'EARL les Cabris de la Bondice

Exploitant : M. Fabien RICLET est installé depuis 2011

- Exploitation caprine laitière
- Autonomie alimentaire, avec surplus
- AOP Selles-sur-Cher

Productions végétales :

- Blé et maïs : 45 à 70 q/ ha
- Orge : 55q/ ha
- Colza : 25q/ ha

Objectif pour l'exploitant : diversifier les activités

Projet de diversification :

troupeau ovin viande

- 90 mères : charge de travail
- **Race** : Solognot ou Suffolk
- Capacité fourragère pour ce nouveau troupeau

Bénéfices du projet :

- Amélioration du bien-être animal
- Pérénnisation de l'exploitation
- Adaptation au changement climatique



Aménagements prévus pour le projet agricole:

- Tunnel
- Clôtures mobiles
- Abreuvoirs
- Parc de contention mobile
- Bétaillère



En cours : étude technico-économique + EPA

Intégration du projet dans le système d'exploitation

Cheptel et conduite :

90 brebis : Solognot ou Suffolk

A terme 150 brebis, 7,5 brebis/ ha

Conduite du troupeau :

Pâturage tournant, sauf en période d'agnelage + 3 à 4 mois en hiver

Agnelage au hiver (travail moindre en caprin).

Autonomie et aménagement :

Alimentation : à l'herbe + fourrage en hiver/ céréales

Pâturage tournant sur la parcelle

Commercialisation :

Vente à la coopérative SICAREV + réflexion autour de la vente directe.



Etudes des synergies entre photovoltaïque et agriculture



Pousse de l'herbe sous les panneaux

2 parcs agriPV : Braize-JPEE et à Marmanhac-Photosol, 2020/22

- ✓ Production de biomasse équivalente sur l'année
- ✓ Pic de printemps lissé
- ✓ Effet protection en période sécheresse
- ✓ Reprise plus rapide au printemps et à l'automne



Parc de Marmanhac
août 2025



Parc d'Yzeure
juillet 2025



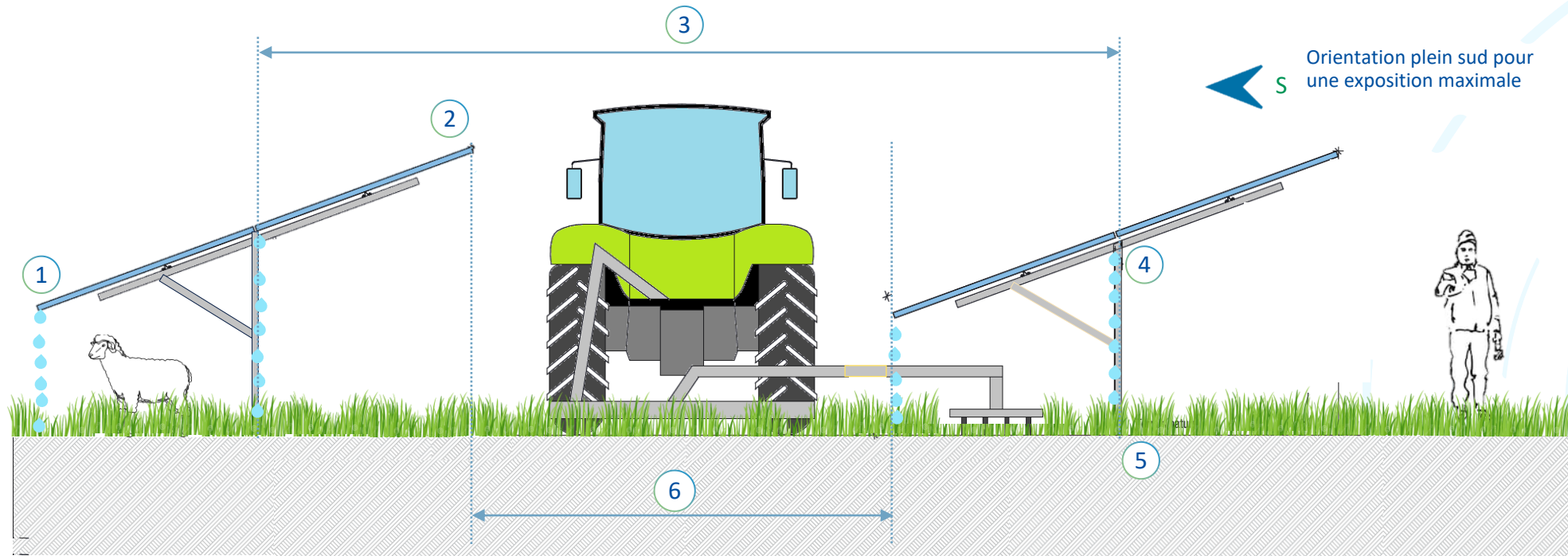
Poids des agneaux sous les panneaux

centrale de Verneuil (58) - Photosol, 2021 et 2023

- ✓ 2021 (année humide) : + 3 kg de poids vif pour les agneaux élevés sur la centrale
- ✓ 2023 (année sèche) + 5 kg
- ✓ GMQ stable sur parc agriPV : +200 g/j



Système adapté au pâturage ovin



① Point bas maximum : **1,30 m**

② Point haut maximum **3 m**

③ Espace inter pieux **8 m**

④ Des espacements entre les panneaux permettent la **bonne répartition des eaux de pluie**

⑤ **Pieux ancrés dans des plots béton**

⑥ Espace inter panneaux **4,54 m**

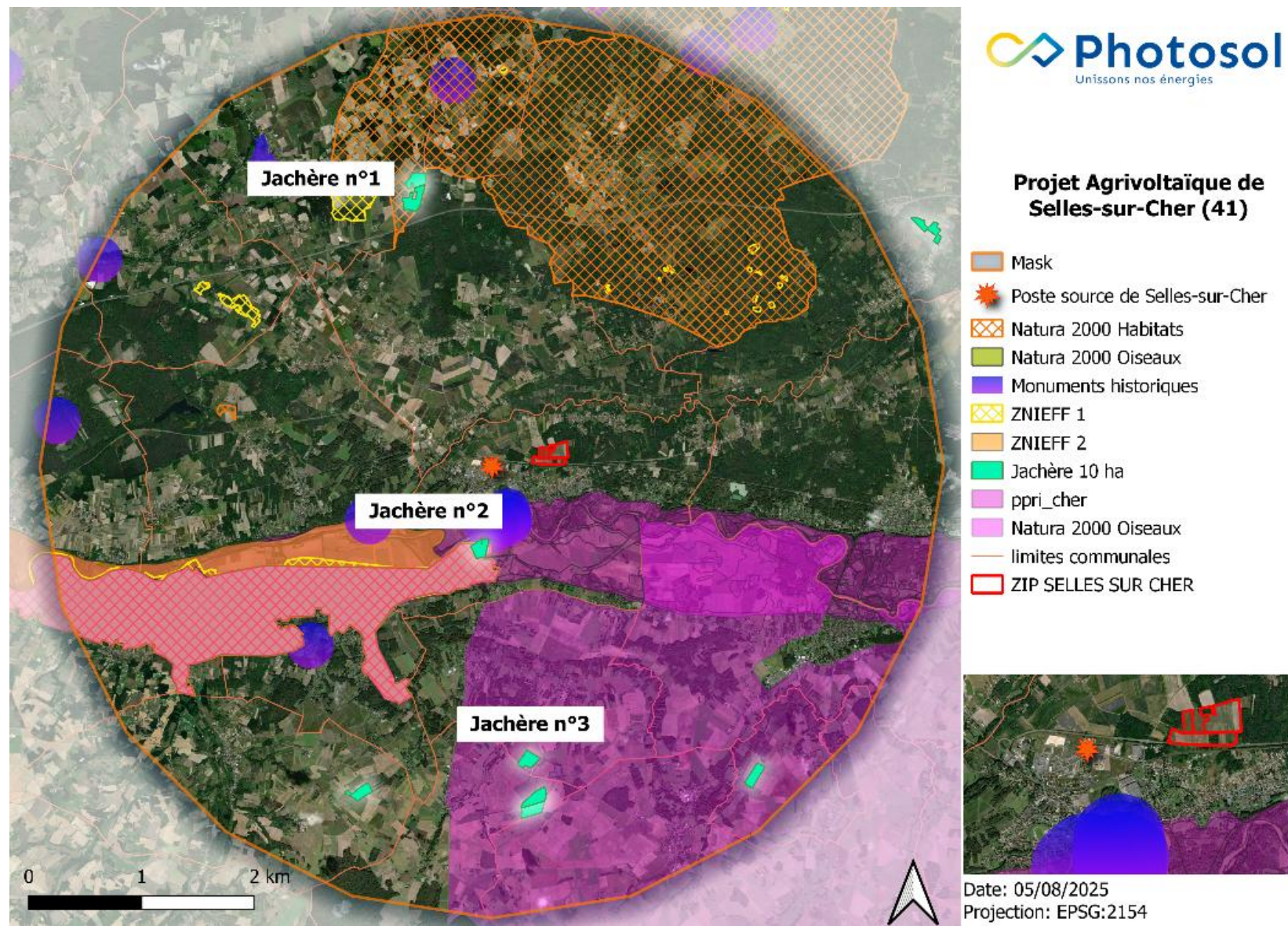
03

LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PAYSAGERS



Justification du choix du site

Une analyse multicritère a été réalisée dans un rayon de 10 km autour du poste source de Selles-sur-Cher pour choisir le site présentant la **sensibilité la plus faible**.



Volet naturel de l'étude d'impact

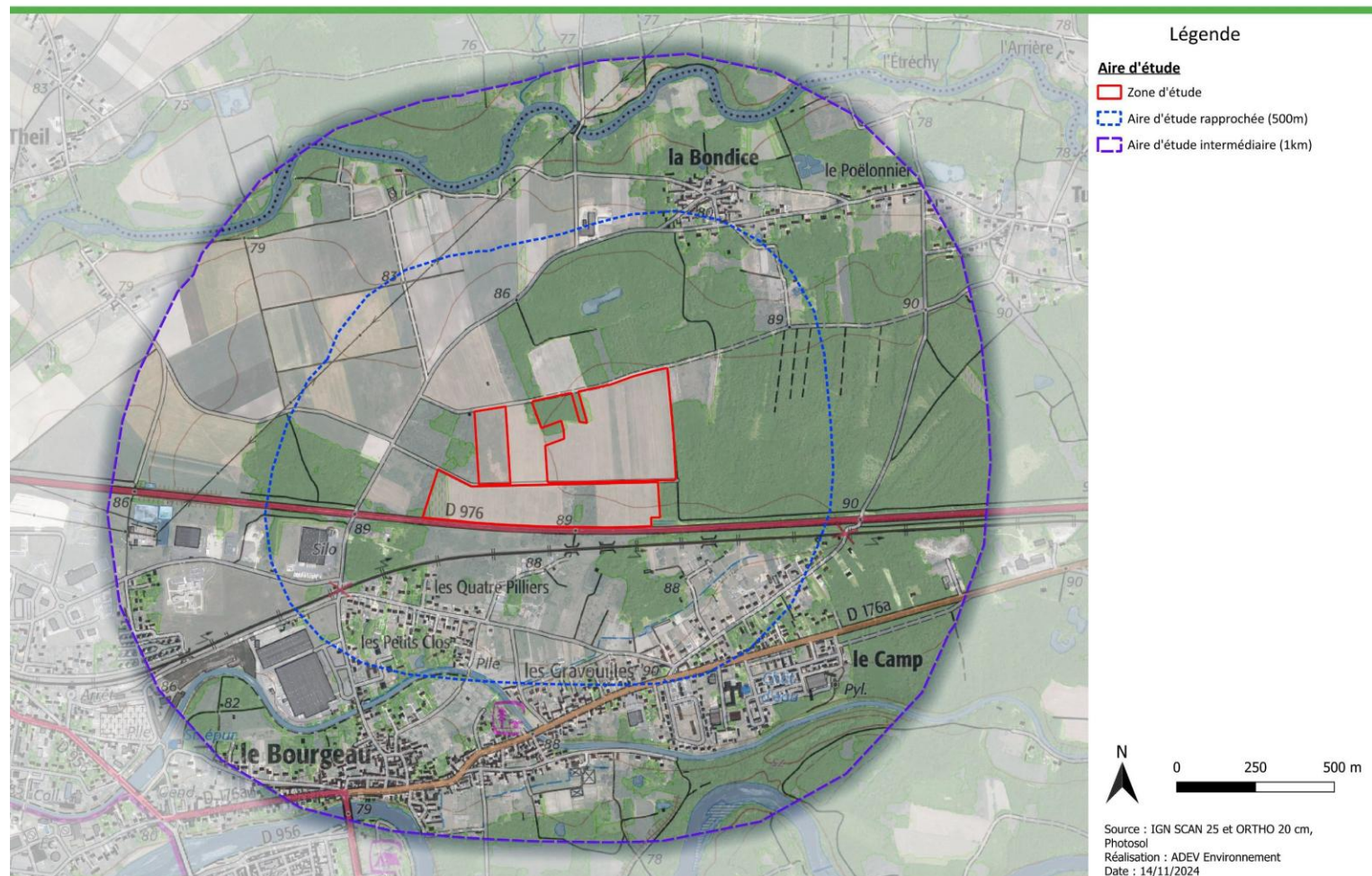
12 passages terrains ont été nécessaire entre février et décembre 2024 pour réaliser des inventaires sur les différents groupes : Avifaune, chiroptère, entomofaune, reptile, mammifère, flore, habitats naturels et zones humides.

PHOTOSOL

adev
environnement
Une société du groupe RSK

Parc agrivoltaïque sur la commune de Selles-sur-Cher (41)

Localisation de l'aire d'étude intermédiaire



Habitats

La zone d'étude est composée en grande majorité de prairies mésiques fauchées, ensemencées ou non gérées actuellement ;

le tout accompagnés de boisements, de fourrés et d'une coupe forestière au centre de la zone d'étude.

L'enjeu relatif aux habitats présents est considéré comme faible.

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

adev
environnement
Une société du groupe RSK

Parc agrivoltaïque sur la commune de Selles sur Cher (41)

Occupation du sol



Zones humides

42 sondages pédologiques ont été réalisés sur la zone d'étude.

9 d'entre eux se sont révélés positifs pour l'hydromorphie, soit 2,5 ha concernés. Ces zones seront **évitées**.

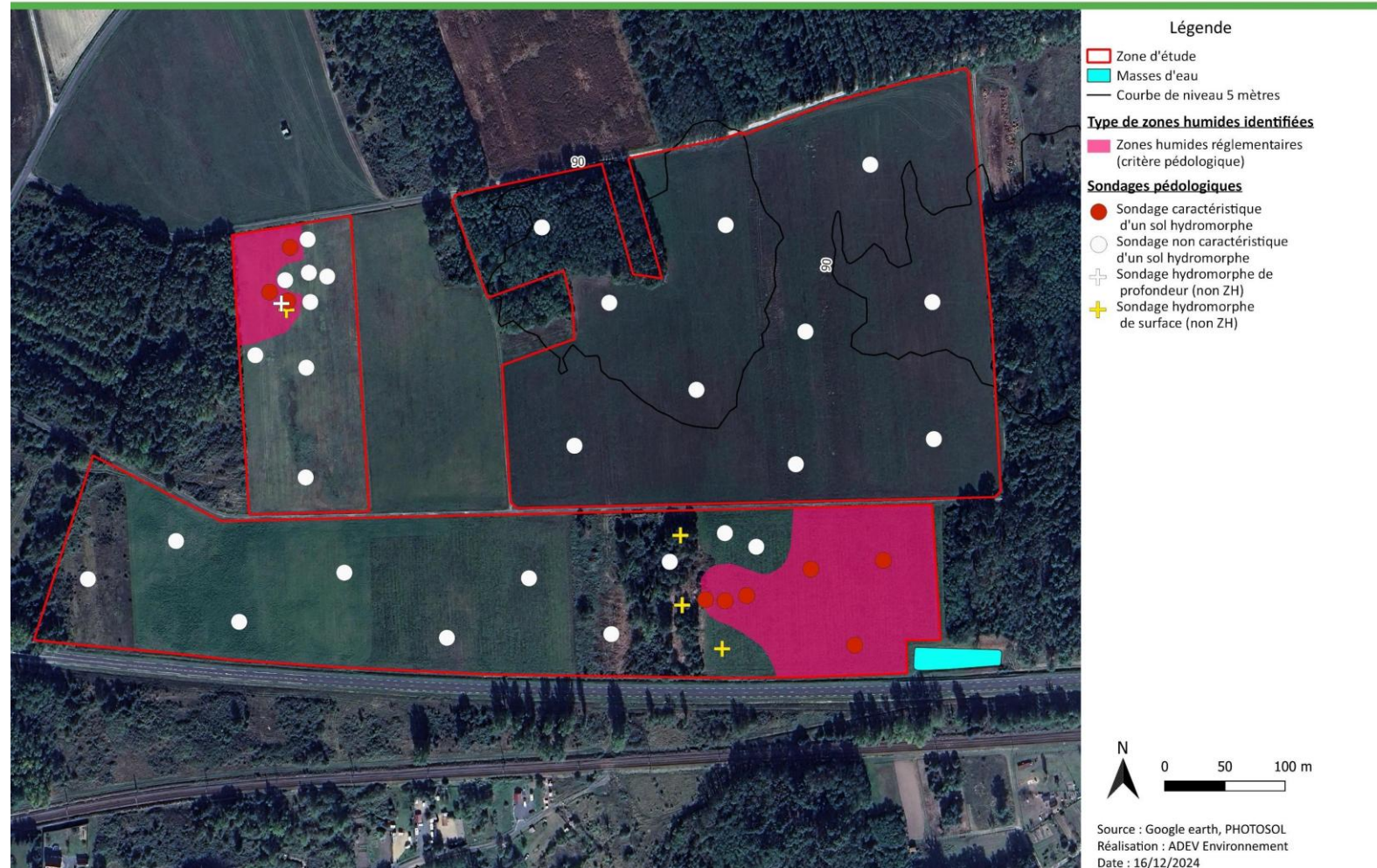
Ces surfaces se trouvent sur les pointes nord-ouest et sud-est de la zone de projet et ont été évitées dans le cadre du projet

L'enjeu relatif aux zones humides sur la zone d'étude est considéré comme nul à modéré sur certains secteurs.



Parc agrivoltaïque au sol sur la commune de Selles-sur-Cher (41)

Etude des zones humides réglementaires



Synthèse – Enjeux habitats, flore et zones humides

L'état initial sur les habitats, la flore et les zones humides a permis de mettre en évidence:

- La présence partielle de zones humides pédologiques (E2.2)
- La présence d'une espèce exotique envahissante: **Le Robinier faux-acacia**

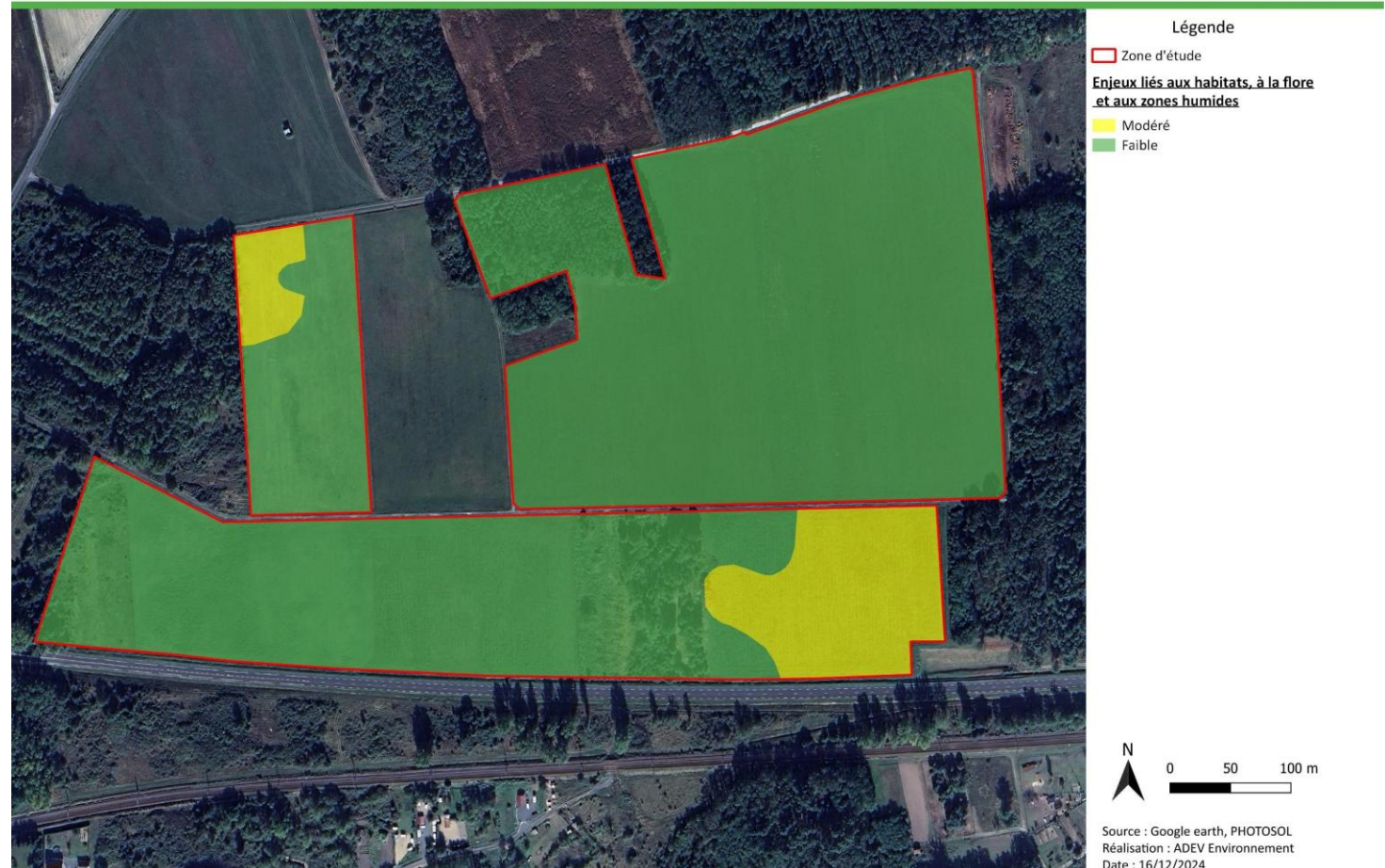
Les enjeux globaux concernant les habitats, la flore et les zones humides sont considérés comme faibles à modérés sur les secteurs à enjeu zones humides.

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

adev
environnement
Une société du groupe RSK

Parc agrivoltaïque au sol sur la commune de Selles-sur-Cher (41)

Synthèse des enjeux habitats, flore et zones humides



Faune - chiroptères

L'analyse des niveaux de patrimonialité a permis de mettre en évidence 9 espèces avec enjeu de conservation :

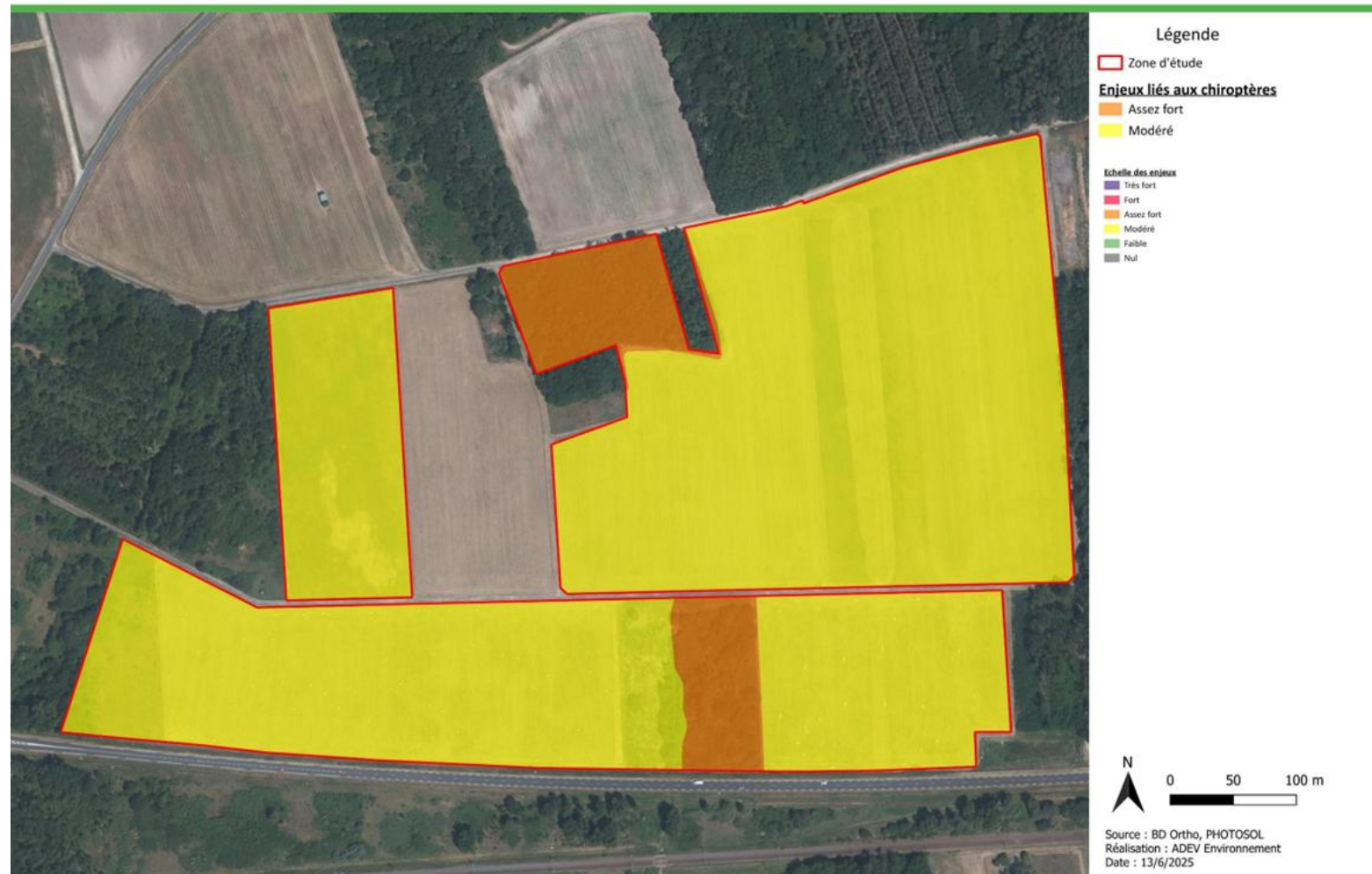
- 1 espèce «**Assez fort**» : le Grand rhinolophe ;
- 8 espèces «**Modéré**» : la Barbastelle d'Europe, le Grand Murin, le Murin de Bechstein, la Noctule de Leisler, la Noctule commune, l'Oreillard gris, le Petit rhinolophe et la Pipistrelle de Nathusius.

Le niveau d'enjeu global pour les chiroptères sur la zone d'étude est considéré comme **modéré** (milieux ouverts) à **assez fort**, localisé en milieu fermé (boisement notamment).



Parc agrivoltaïque sur la commune de Selles-sur-Cher (41)

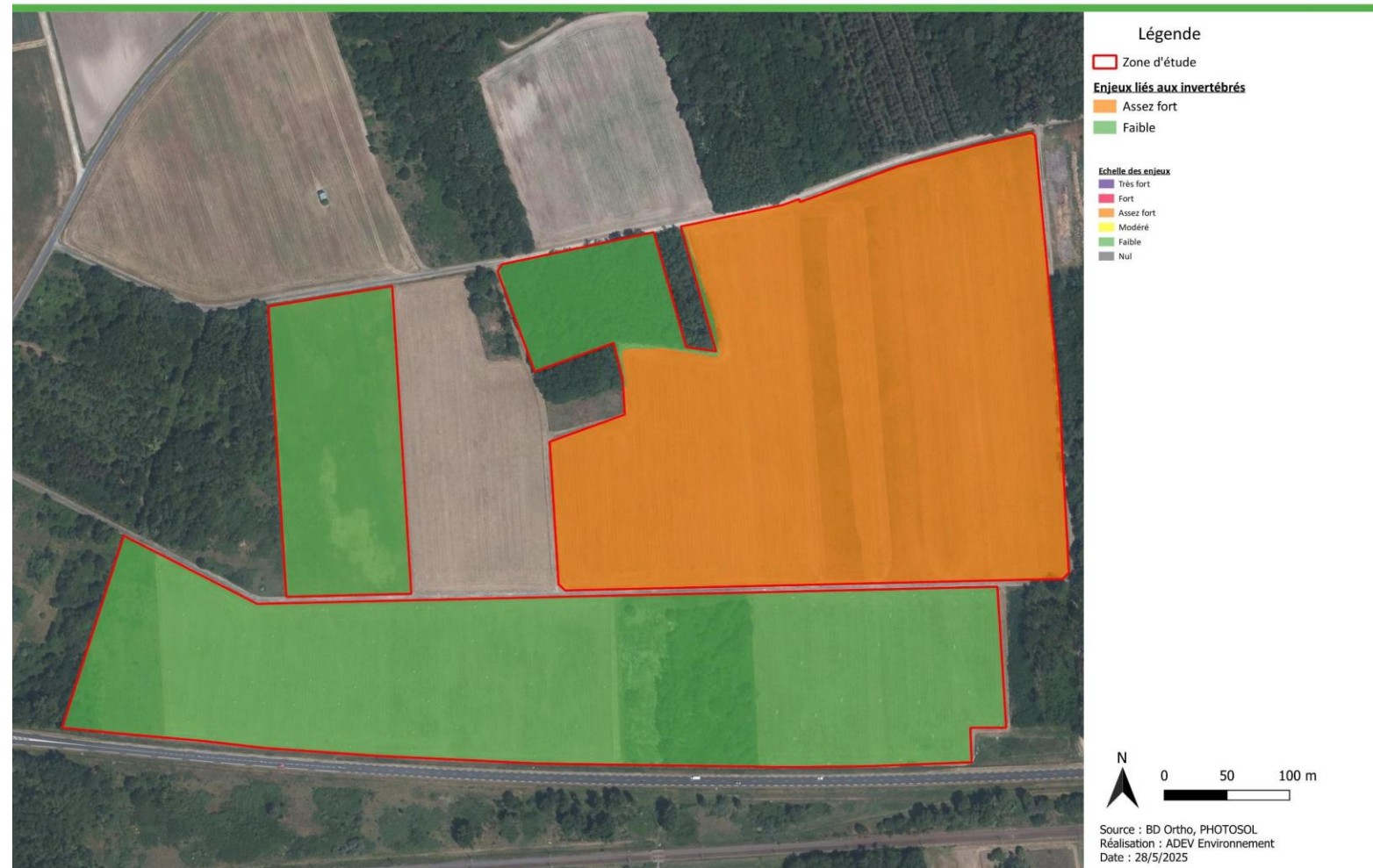
Enjeux liés aux chiroptères



Faune – invertébrés

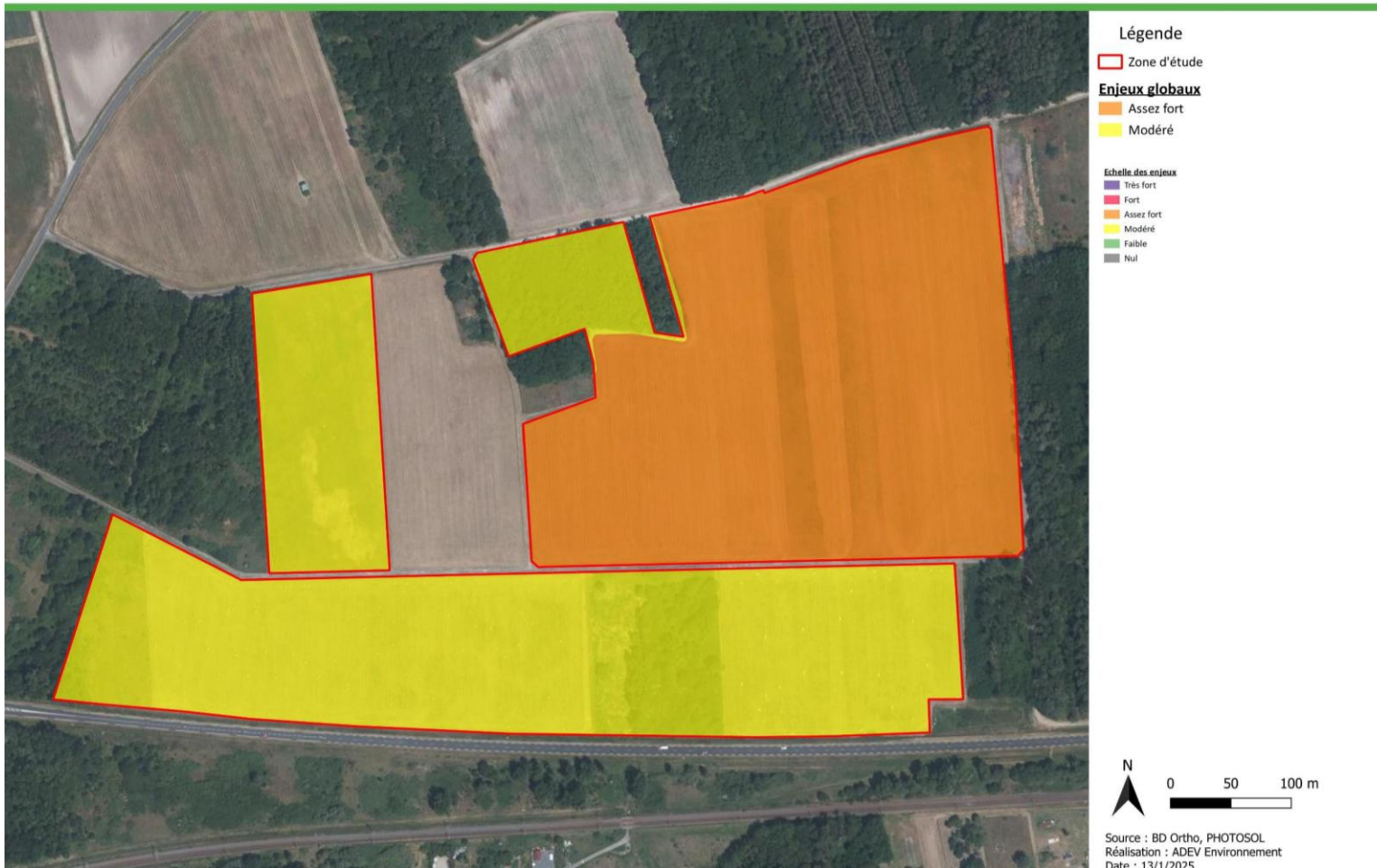
Les enjeux pour les invertébrés sont principalement portés par la présence de la **Decticelle Côtière**, espèce vulnérable à l'échelle régionale.

L'enjeu lié aux invertébrés sur l'ensemble du site est considéré comme **faible à Assez-fort**.



Enjeux Globaux- Milieux Naturels

Habitat (CODE EUNIS)	Synthèse des enjeux habitats, flores, et zones humides		Enjeux faune	Enjeux globaux
E2.22	Faible à	Modéré	Modéré	Modéré
E2.61	Faible		Assez-fort	Assez-fort
E2.7XF3.11	Faible		Modéré	Modéré
G1.C3	Faible		Modéré	Modéré
G5.2	Faible		Modéré	Modéré
G5.81	Faible		Modéré	Modéré



Patrimoine et paysage

La zone d'étude n'est concernée par aucun périmètre de protection de monument historique.

Sensibilité visuelle forte par rapport aux réseaux routiers notamment la D976 qui longe la face sud de la zone, mais également depuis les routes communales qui traversent le site.

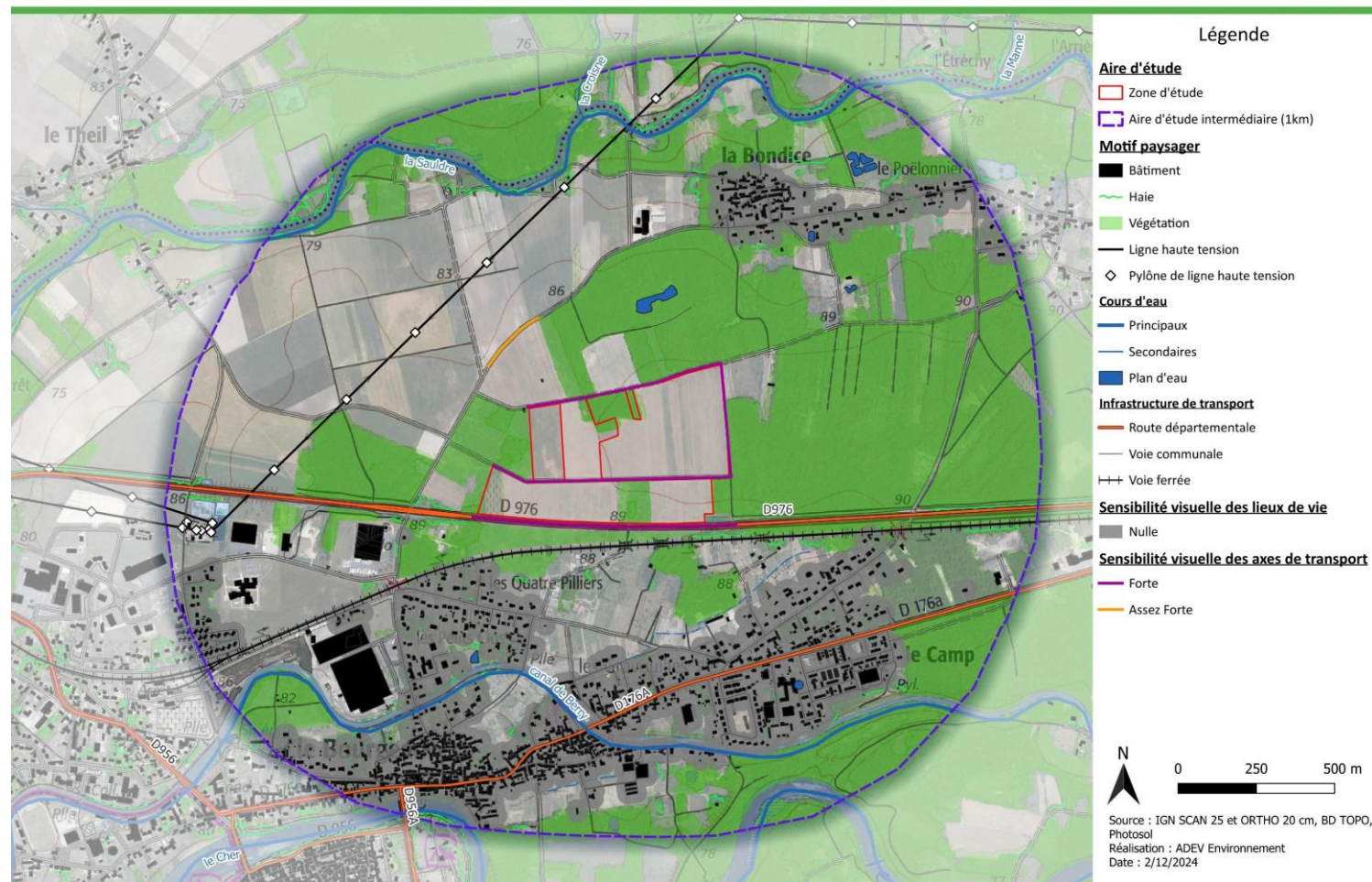
Des mesures d'intégration paysagères sont prévues en bordure de site : **création de 832 ml de haies**

PHOTOSOL

adev
environnement
Une société du groupe RSK

Parc agrioltaïque sur la commune de Selles-sur-Cher (41)

Fonctionnement visuel du site d'étude



Dimensionnement du projet agrivoltaïque

Éléments constitutifs du parc

Panneaux fixes au sol: **Jinko 645**

Dimension panneau: **1 134 mm x 2 382 m**

Inclinaison: **20°**

Inter-rang: **4,54 m**

Nombre de tables 4H7: **475**

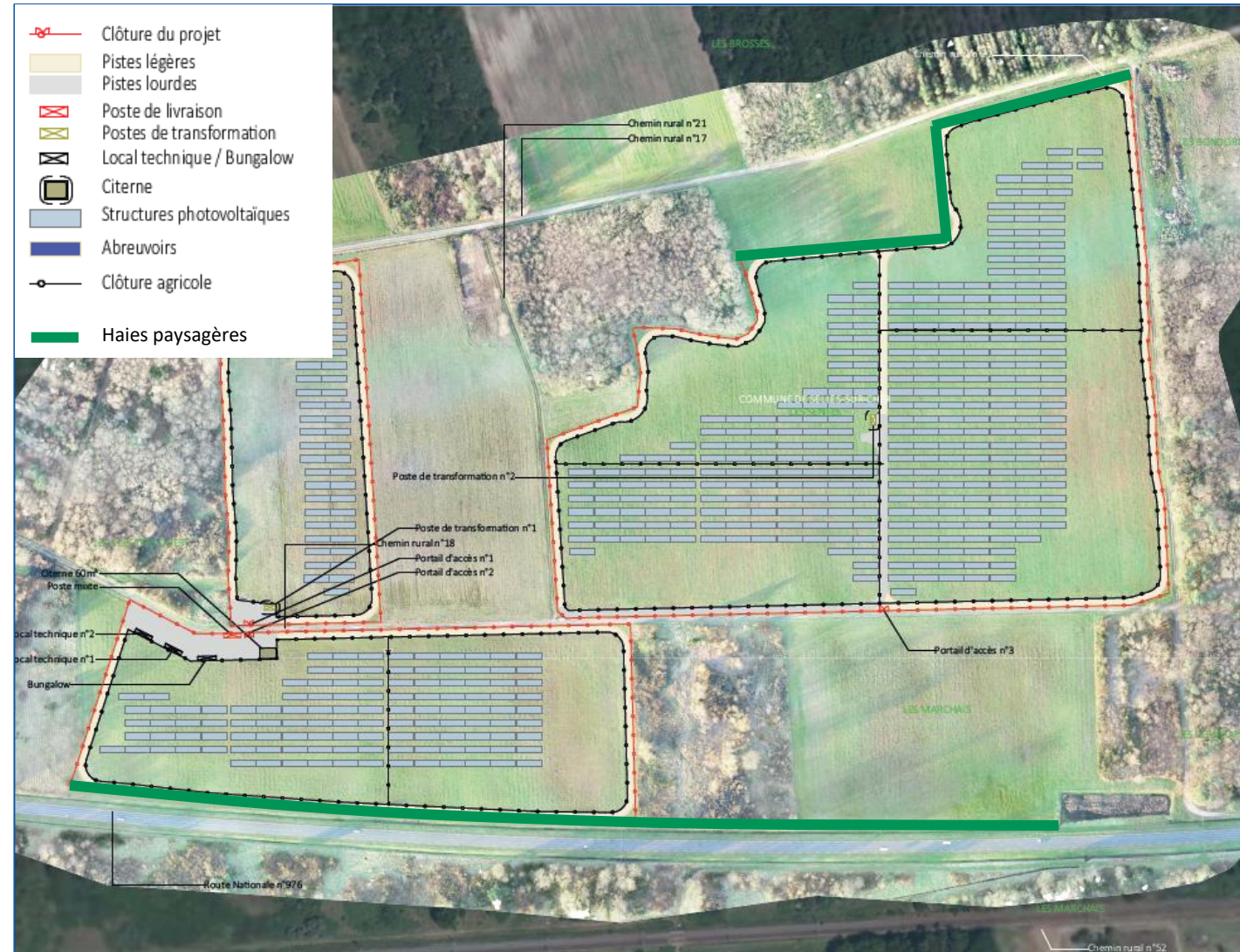
Nombre de panneaux: **13 300**

Puissance installée: **8,58 MWc**

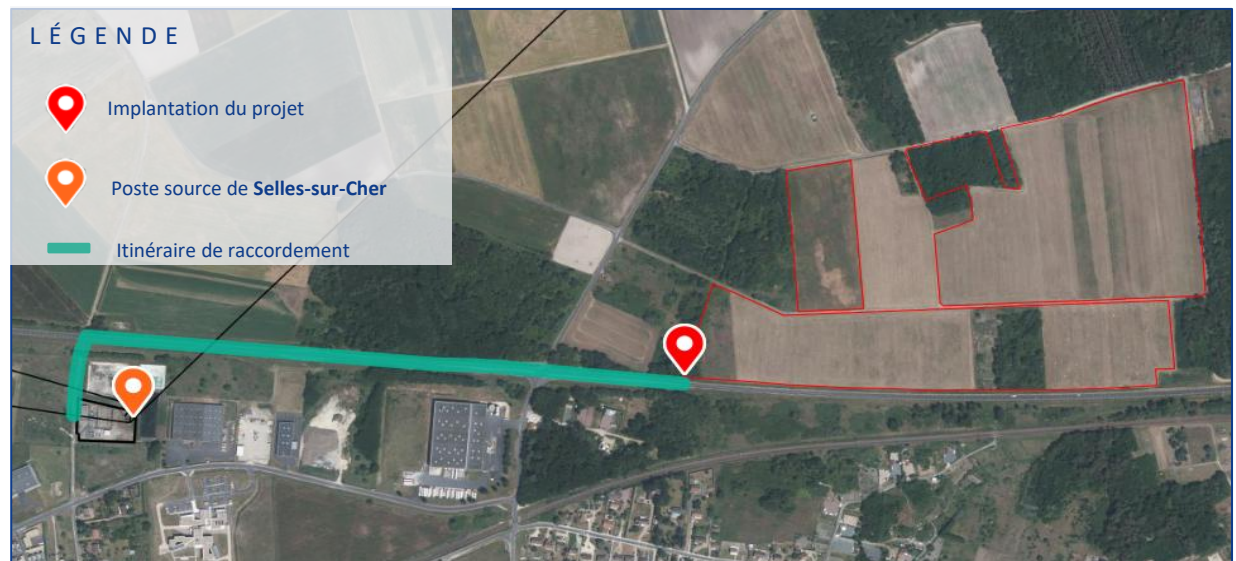
Surface clôturée: **165 807 m²**

TOS: **50,14%** (*projet < 10MWc donc non soumis au TOS à 40%*)

Respect des recommandations du SDIS 41



Hypothèse de raccordement : Poste source de Selles-sur-Cher



Ce poste est dans la commune de SELLES-SUR-CHER, au S3REnR CENTRE (Coordonnées : 590343.3 ; 6688287.5)

SUIVI DES ENR :



Puissance ENR déjà raccordée	15.9
Puissance des projets ENR en développement	34.5
Capacité réservée aux ENR au titre du S3REnR	35.5
Attention: la valeur de la capacité réservée a été modifiée sur ce poste	2024-04-22 : -1 MW vers RIOU 2024-04-22 : -1 MW vers ROMORANTIN 2024-10-01 : +24 MW depuis EURE-ET-LOIR
Quote-Part unitaire actualisée	69.04 k€/MW
dont la convention de raccordement est signée	1.9 MW
Taux d'affectation des capacités réservées	112 %

mis à jour le 08/04/2025

CAPACITÉ D'ACCUEIL DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION :



Données pour le raccordement dans le cadre du S3REnR :

Puissance cumulée des transformateurs existants	72.0 MW
Nombre de transformateurs existants	2.0
Tension aval	21.0
Tension amont	89.0
Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR, restante sans travaux sur le poste source	0.0 MW

Données pour le raccordement en dehors du S3REnR :

Puissance en file d'attente	34.5 MW
Puissance en file d'attente hors S3REnR majorée de la capacité réservée du S3REnR	36.0 MW
Capacité de transformation HTB/HTA restante disponible pour l'injection sur le réseau public de distribution	15.5 MW

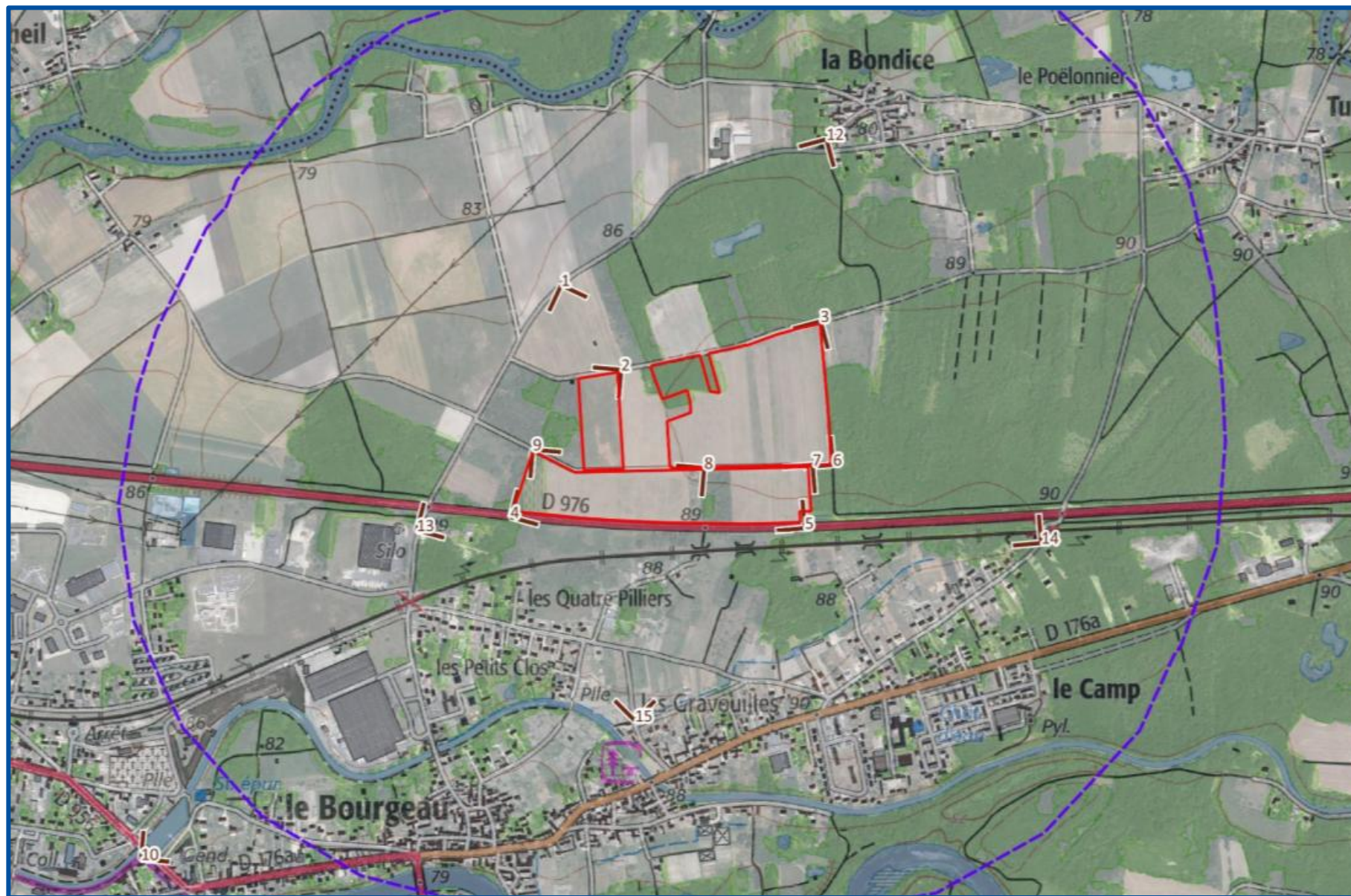
mis à jour le 08/04/2025

Solution de raccordement envisagée :

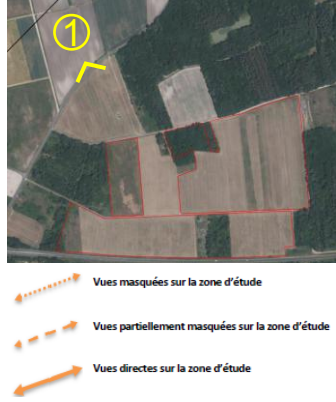
Compte tenue de la taille du projet, nous envisageons un raccordement en départ direct au poste source de **Selles-Sur-Cher** situé à **1km** de la zone de projet, avec une capacité de **15,5 MWc**.



Localisation des points de vue



Vue depuis la voie communale n°1 au nord-ouest





sans mesures paysagères

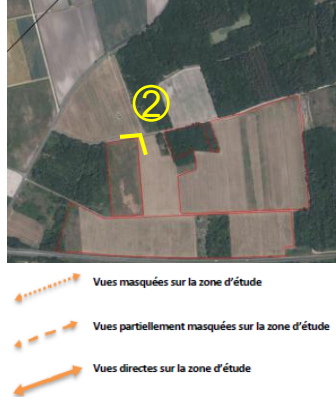


avec mesures paysagères



avec mesures paysagères en hiver

Vue depuis le chemin rural n°17 au nord-ouest





sans mesures paysagères



avec mesures paysagères



avec mesures paysagères en hiver

Vue depuis le chemin rural n°17 au nord-est



- Vues masquées sur la zone d'étude
- Vues partiellement masquées sur la zone d'étude
- Vues directes sur la zone d'étude





sans mesures paysagères



avec mesures paysagères



avec mesures paysagères en hiver

Depuis la D976 au sud-ouest



-  Vues masquées sur la zone d'étude
-  Vues partiellement masquées sur la zone d'étude
-  Vues directes sur la zone d'étude





Sans mesures paysagères



Avec mesures paysagères



Avec mesures paysagères en hiver



Vue depuis la D976 au sud-est



- Vues masquées sur la zone d'étude
- Vues partiellement masquées sur la zone d'étude
- Vues directes sur la zone d'étude





Sans mesures paysagères



Avec mesures paysagères



Avec mesures paysagères en hiver

Vue depuis le chemin central



-  Vues masquées sur la zone d'étude
-  Vues partiellement masquées sur la zone d'étude
-  Vues directes sur la zone d'étude





Vue depuis la voie communale n°1



- Vues masquées sur la zone d'étude
- Vues partiellement masquées sur la zone d'étude
- Vues directes sur la zone d'étude



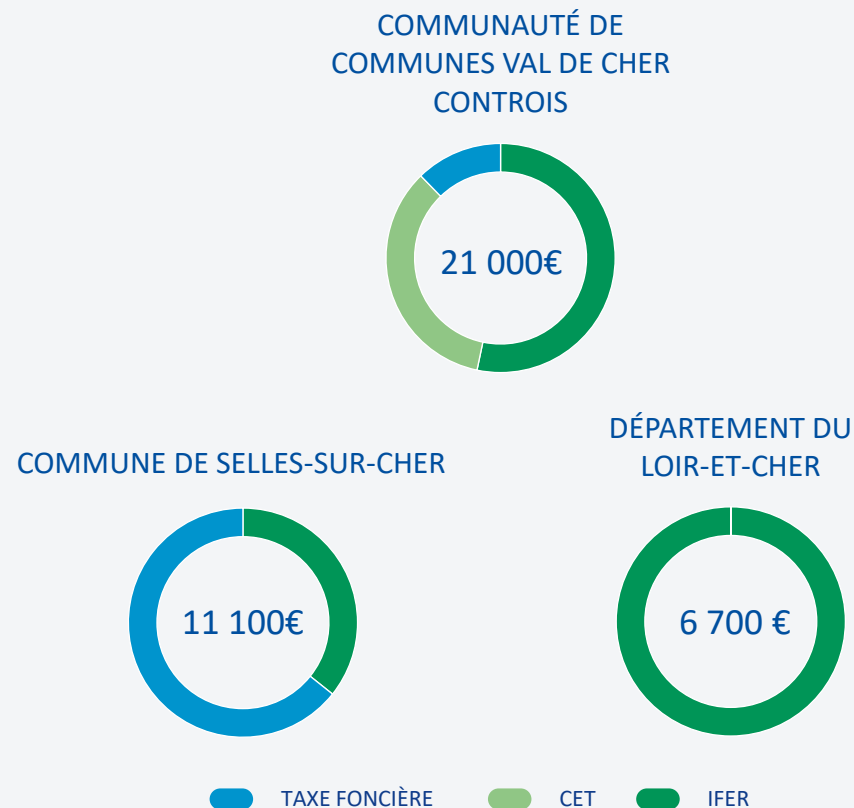
Localisation de l'emprise clôturée du projet
(non visible depuis ce point)

Estimation des retombées fiscales locales



- ◆ Les taxes locales (CET, TF, IFER) versées par Photosol aux collectivités locales s'élèveraient à environ **38 600 € par an** selon les taxes actuelles* et pour un projet d'une puissance de **8,58 MWc** (montant qui sera affiné selon le taux des communes et des assiettes fiscales de CFE et CVAE).
- ◆ Versement de la taxe d'aménagement entre les communes et le département à hauteur d'environ **22 092 € à la fin des travaux***.

RÉPARTITION DES TAXES IFER, CET ET TAXE FONCIÈRE AUX COLLECTIVITÉS LOCALES POUR UNE PUISSANCE INSTALLÉE DE 8,58 MWc



*Ces chiffres sont estimés sur la base des montants de taxes actuelles payées par Photosol sur l'ensemble de son portefeuille de parc photovoltaïque.

Planning prévisionnel du projet



En synthèse



Un projet en compatibilité avec les documents d'urbanisme, sur **un terrain agricole**.



Un **projet agricole** la diversification et la pérennisation d'une exploitation familiale



Des **retombées économiques** pour la commune de Selles-sur-Cher, **la communauté de communes et le département** sur toute la durée de vie du projet.



8,58 MWc installés pour un investissement d'environ **6 millions d'euros**, pour une production théorique de 10 510 MWh soit l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité d'environ **4 581 personnes***.



Un projet agrivoltaïque qui **respecte la synergie entre production agricole et production énergétique**.



Merci pour votre attention !



Vos interlocuteurs privilégiés

Guillaume PARTURIER

06 89 50 33 85

guillaume.parturier@photosol.fr

Chef de projet Agricole

Grégoire SCHENBERG

06 07 76 80 04

gregoire.schenberg@photosol.fr

*Responsable Concertation et Actions
Territoriales*

Kévin DJOMATCHOUA KADJI

06 88 41 53 49

kevin.djomatchoua@photosol.fr

Chef de projet développement

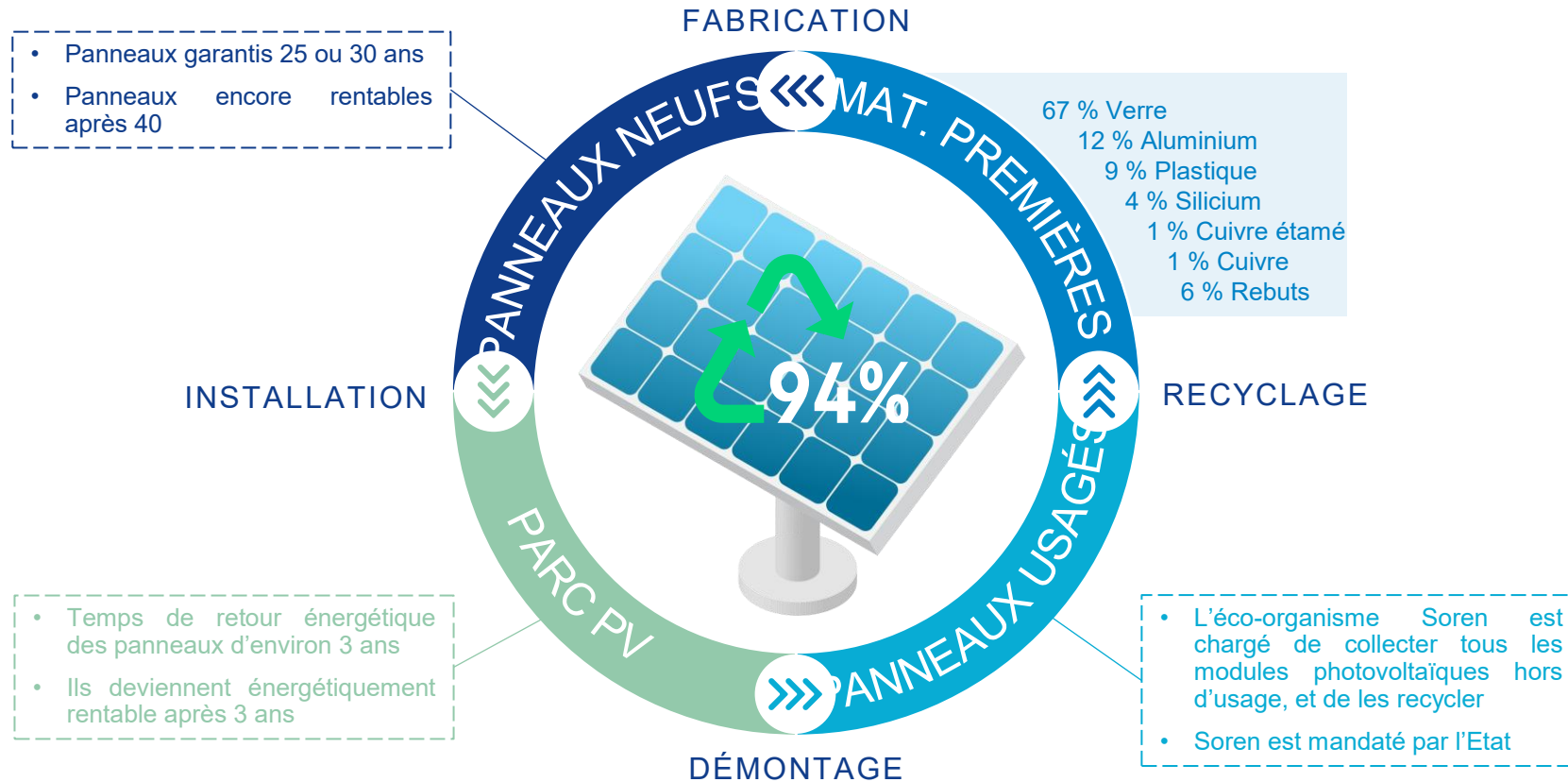
04

ANNEXES



Le recyclage des panneaux

Quel cycle de vie pour un panneau solaire ?

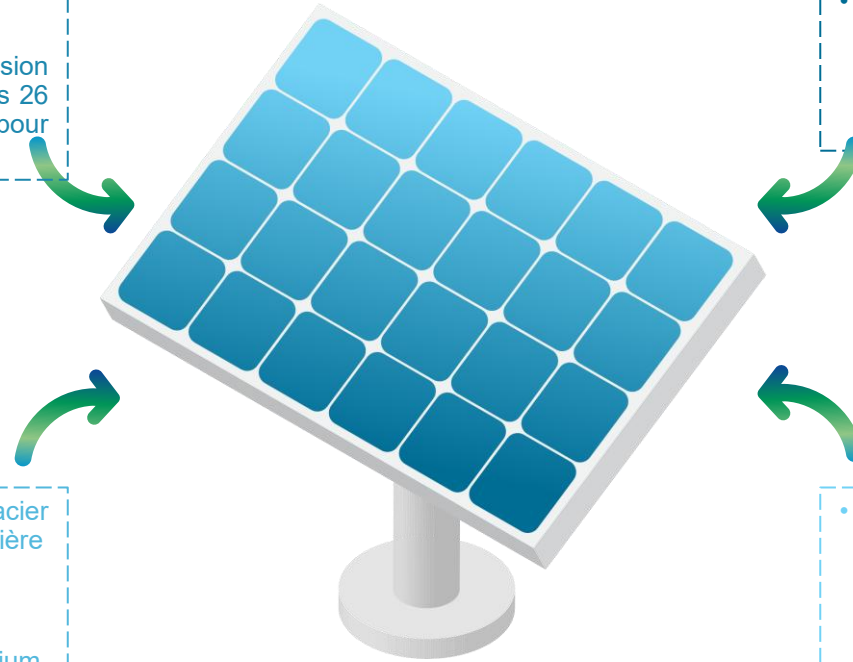


Source : <https://www.soren.eco/re-traitement-panneaux-solaires-photovoltaïques/#:~:text=9%20%25%20de%20la%20composition%20moyenne,afin%20d'%C3%AAtre%20valoris%C3%A9e%20%C3%A9nerg%C3%A9tique ment.>

Phase de démantèlement et de recyclage

- À la fin de l'exploitation, Photosol procède au démantèlement du parc à ses frais puis à la remise en état du site
 - Garantie financière : provision de 5000€/MWc des années 26 à 30 soit 215 000€ pour Marcillé-Robert

- Eco-participation versée dès l'achat des panneaux entre 0,70€HT entre 1,57€HT en fonction du poids et du cadre
- Méthode de recyclage :
 - Le broyage
 - La délamination



- Structures porteuses en acier récupérées être réutilisées par la filière
- Câbles en cuivre ou en aluminium
- Panneaux en verre, aluminium, polymères et silice principalement
- Recyclage des postes électriques soumis à la réglementation DEEE de 2006 en place à l'échelle européenne

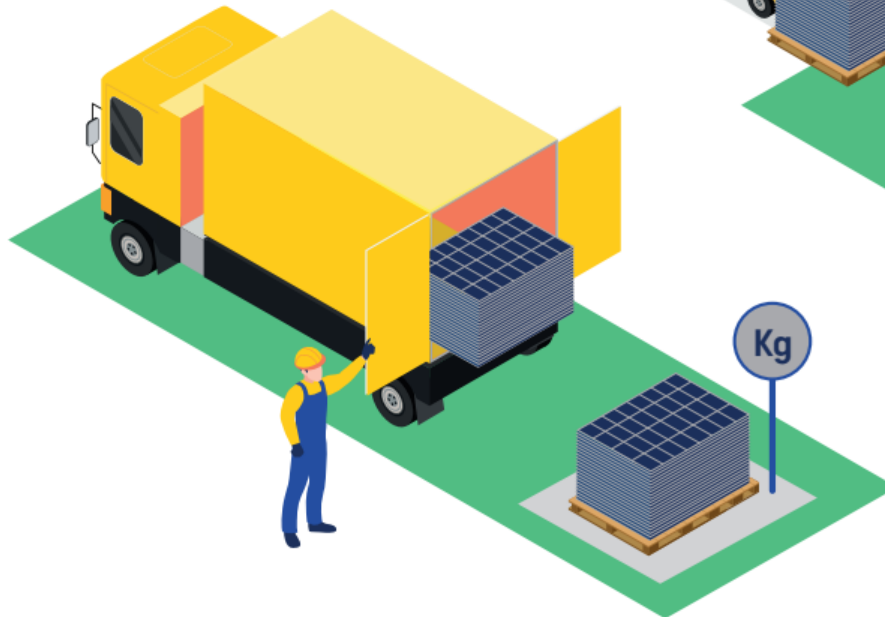
- Localisation des centres de traitement :
 - Halluin dans le Nord
 - Saint-Loubès dans la Gironde
 - Portet-sur-Garonne dans la Haute-Garonne

Source : <https://www.soren.eco/>

la réception et le pré-démantèlement

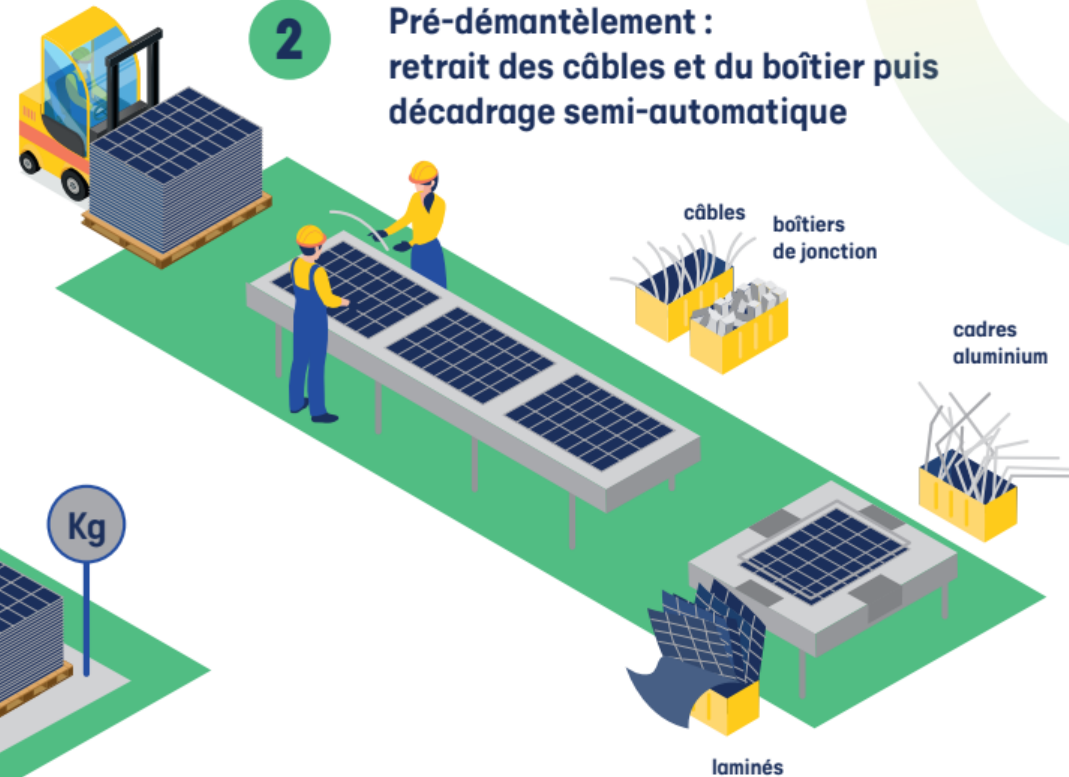
1

Réception et dépalettisation
des panneaux sur le centre
de traitement

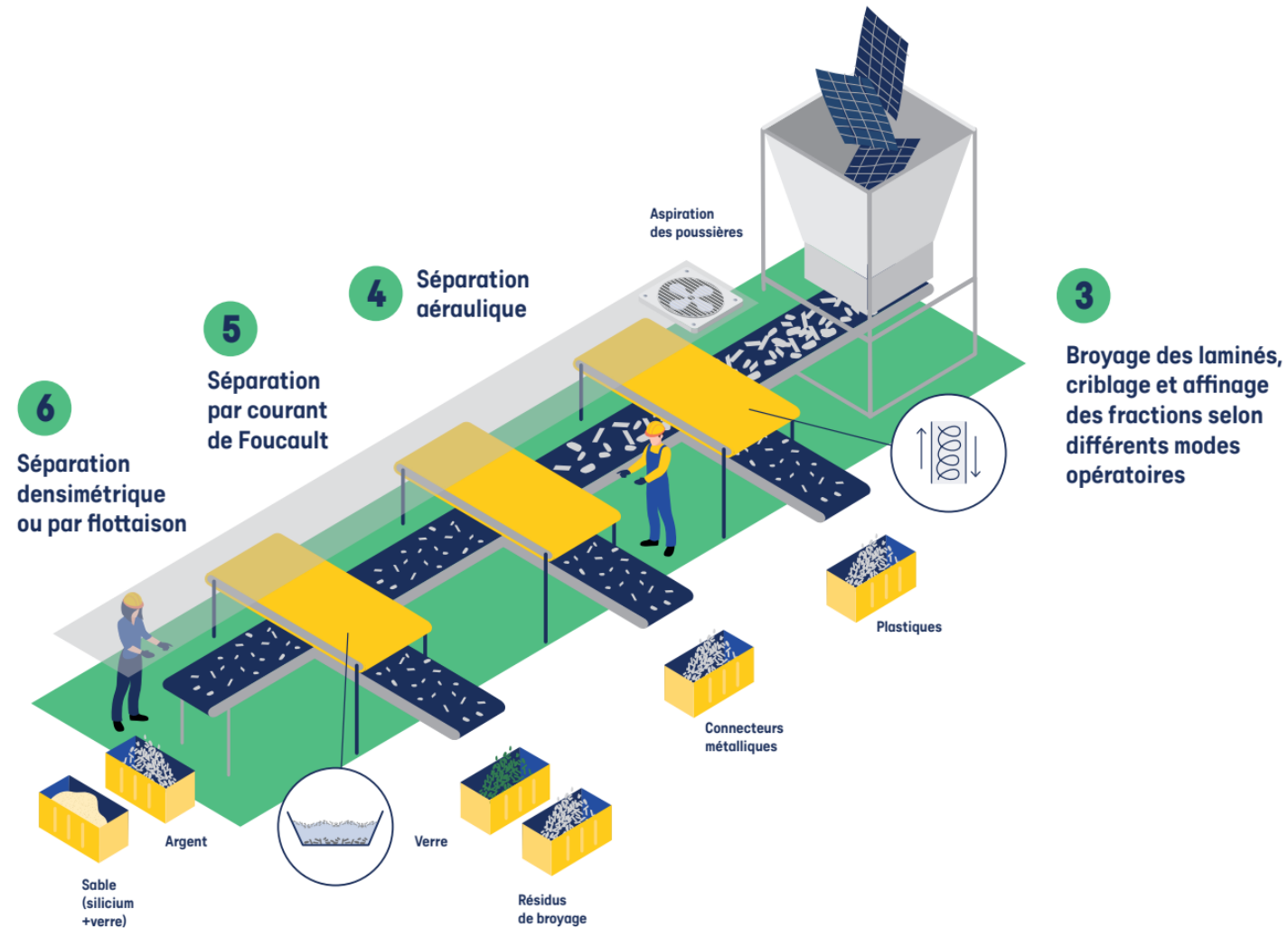


2

Pré-démantèlement :
retrait des câbles et du boîtier puis
décadage semi-automatique



Recyclage des panneaux photovoltaïques par broyage



Recyclage des panneaux photovoltaïques par délamination

